

<https://www.snetap-fsu.fr/Rencontre-du-SNETAP-FSU-avec-l-inspection-de-Documentation-un-dialogue-sans.html>



Rencontre du SNETAP-FSU avec l'inspection de Documentation : un dialogue sans réponses

- Métiers - Enseignant-e du Secondaire - Professeur-es documentalistes -
Date de mise en ligne : mardi 11 novembre 2025

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le 16 septembre 2025, une délégation composée de professeur·es-documentalistes, de membres du Conseil syndical national et du Secrétariat général du SNETAP-[FSU](#) a rencontré les inspecteurs de Documentation, Michel Dumas et Stéphane Genoux.

Cette rencontre faisait suite à notre enquête nationale sur les conditions de travail des professeur·es-documentalistes, à laquelle 79 collègues ont répondu.

Des attentes fortes, peu de réponses concrètes

Les échanges ont porté sur les contenus pédagogiques (notions à enseigner, mutualisation des ressources éducatives), les besoins en formation (progressions et situations d'évaluation concrètes, collaborations pluridisciplinaires - notamment avec les enseignant·es d'Histoire-Géographie -, numérique et IA) ainsi que sur la reconnaissance du métier (place de la Documentation en classe de 3e, heures pour les oraux d'ECCF, missions hors référentiel, prime informatique).

Sur tous ces sujets, le constat demeure le même : aucune avancée concrète.

À la demande de création d'une banque de données pour mutualiser les ressources, l'inspection renvoie au niveau régional. Sur la disparition de la Documentation dans la grille horaire de 3e, elle renvoie à la SDPOFE. Quant aux revendications liées à la prime informatique ou aux heures pour les oraux, la réponse reste invariable : "Ce n'est pas de notre ressort."

Formation : un dispositif méconnu, un besoin ignoré

La délégation a rappelé la nécessité de formations concrètes et adaptées, tant sur les contenus pédagogiques que sur les outils à enseigner, notamment en [BTSA](#) autour du système d'information documentaire numérique, et tenant compte des contraintes matérielles des établissements (accès payant à certaines ressources, respect du RGPD, etc.).

Le dispositif de formation ENSFEA-Inspection est jugé "sous-utilisé", alors même qu'aucune communication claire n'a été faite à son sujet.

Concernant l'IA, les inspecteurs évoquent un plan national en préparation au ministère, piloté par l'enseignement supérieur, sans avancée tangible à ce jour.

La délégation a également demandé un retour critique sur les productions issues des formations ENSFEA, estimant inacceptable de devoir produire des contenus sans cadrage, ni retour institutionnel.

Des notions loin du consensus scientifique

La délégation a souligné que les notions à enseigner, fortement cadrées par l'ENSFEA et le GAP Documentation, sont définies sans réelle prise en compte de la recherche, ni des pratiques informationnelles des élèves.

Les inspecteurs les présentent cependant comme "stabilisées scientifiquement" et affirment assumer leurs choix, tout en rappelant que seuls le référentiel et la note de cadrage sont prescriptifs.

Pour autant, les notions ne font pas consensus au sein des sciences de l'information et de la communication, et sont même critiquées dans le champ des sciences de l'éducation.

Cette position ambiguë interroge : reconnaissance implicite des difficultés du terrain, ou refus d'admettre les limites du cadre actuel ? La question reste ouverte.

En conclusion : un sentiment d'abandon

Malgré la courtoisie des échanges, aucune mesure concrète, aucune perspective claire.

Les professeur-es-documentalistes, pourtant essentiel·les à la réussite des élèves, se heurtent à une inspection qui se défausse de ses responsabilités, au nom d'une liberté pédagogique pourtant déjà en partie contrainte par l'ENSFEA.

Confronté à des défis majeurs - littératie et IA, mutation des [CDI](#), inclusion - accroissant la surcharge de travail, la profession attend reconnaissance, clarté et soutien.

Pour l'heure, la réponse institutionnelle reste la même : "On n'y peut rien, cela ne relève pas de nous".